

**Évaluer Le Rapport mondial  
sur le développement humain 2002  
du PNUD:**

**Approfondir la démocratie  
dans un monde fragmenté**

**Publié par**

**Association canadienne pour les Nations Unies**  
Décember 2002

# **Évaluer le Rapport sur le développement humain du PNUD : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté**

## **Conférenciers**

- Mme. Nahla Abdo**, Département de Sociologie, Université Carleton  
**M. John Foster**, chercheur principal, Institut Nord-Sud  
**Mme. Pamela Foster**, coordonnatrice, Initiative d'Halifax  
**M. Don Hubert**, conseiller principal en politiques, Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada  
**Mme. Joanna Kerr**, directrice générale, Association pour les droits de la femme et le développement  
**M. George Kossaiji**, chef, Section du développement humain, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ESCWA)  
**M. Steve Mason**, directeur général, l'Association canadienne pour les Nations Unies  
**Mme. Tanni Mukhopadhyay**, auteure, *Rapport sur le développement humain 2002*, PNUD  
**Mme. Francoise Nduwimana**, Tables des concertation sur le Congo-Rwanda-Burundi  
**Mme. Maureen O'Neil**, présidente, International Development Research Centre  
**M. Philip Oxhorn**, professeur, Département de sciences politiques, Université McGill  
**M. Bernard Patry**, député, président, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international  
**M. Geoffrey Pearson**, président, Association canadienne pour les Nations Unies  
**M. Georges Proulx**, membre du Conseil d'administration, Human Rights Internet  
**Mme. Diana Rivington**, directrice, Division de l'égalité entre les sexes, Agence canadienne de développement international (ACDI)  
**M. Jean-Louis Roy**, président, Droits & Démocratie  
**Mme. Gauri Sreenivasan**, coordonnatrice, Section de l'orientation politique, Conseil canadien pour la coopération internationale

*L'Association canadienne pour les Nations Unies remercie le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique(Droits et Démocratie) pour sa collaboration et son appui financier. Nous remercions aussi l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère et le Centre de recherche sur le développement international (CRDI) pour leur appui.*

***Évaluer le Rapport mondial sur le développement  
humain 2002 du PNUD :  
Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté***

**Rapport sur un colloque public organisé par  
l'Association canadienne pour les Nations Unies  
et Droits et Démocratie  
Ottawa, le 19 septembre, 2002**

**Contents**

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Mots de bienvenue et d'introduction</b>	<b>3</b>
<b>Discours-programme :</b> <i>Ce qui est nouveau dans le Rapport mondial sur le développement humain 2002</i>	<b>5</b>
<b>Panel 1 :</b> <i>Le droit au développement dans un contexte d'exclusion sociale</i>	<b>7</b>
<b>Panel 2:</b> <i>Construire des processus démocratiques dans des sociétés émergent de conflits</i>	<b>12</b>
<b>Panel 3:</b> <i>Renforcement de la démocratie par le biais de la participation</i>	<b>16</b>
<b>Conclusion</b>	<b>20</b>

## **Introduction**

Jeudi le 19 septembre 2002, l'Association canadienne pour les Nations Unies et Droits et Démocratie ont organisé un colloque public d'une journée sur le *Rapport mondial sur le développement humain 2002 du PNUD : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté – Programme de gouvernance pour une ère nouvelle*.

Plus d'une centaine de représentants du gouvernement, du secteur académique, de la société civile et du grand public ont assisté à l'événement, tenu sur la Bibliothèque nationale du Canada. En plus de permettre la diffusion et une discussion de la teneur du *Rapport mondial sur le développement humain 2002*, le colloque a aussi été l'occasion de mettre en présence diverses perspectives canadiennes au sujet de la démocratisation, de sensibiliser la population à l'œuvre de l'ONU et aux problèmes de promotion de la démocratie et du développement, et a permis de faire le point sur l'action et les positions du Canada sur les questions traitées dans le Rapport.

Le présent compte rendu vise à inciter la formulation de recommandations de principes et à cerner les sujets qui appellent des recherches et des débats supplémentaires.

Nous sommes reconnaissants pour les contributions inspirantes de tous les conférenciers et pour le travail organisationnel de Joan Broughton de l'ACNU et de Stéphanie Rousseau de Droits et Démocratie. Nous voulons aussi souligner le travail de Fraser Reilly-King et Amin Virani, qui ont agi à titre de rapporteurs des séances et qui ont su transposer de façon compétente les commentaires de cette journée dans le présent document.

Nous remercions tout particulièrement le programme des Nations Unies et du Commonwealth de l'ACDI, le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère et le Centre de recherches sur le développement international pour leur appui.

Le directeur général,

Steve Mason  
Association canadienne pour les Nations Unies

## Mots de bienvenue et d'introduction

**Steve Mason**, directeur général de l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU), ouvre la journée en souhaitant la bienvenue à tous les participants à cette discussion du *Rapport mondial sur le développement humain 2002* (RMDH). Il fait remarquer que puisque le RMDH est mieux connu pour la cote qu'il donne au Canada chaque année dans le calcul de l'indicateur de développement humain (IDH), cette cote éclipse souvent des questions beaucoup plus importantes. Il ajoute que, par conséquent, ce colloque public a pour but d'amorcer un dialogue autour du thème du rapport de cette année : les liens entre la démocratie et le développement.

**Geoffrey Pearson**, président de l'ACNU, fait état brièvement de certains thèmes du RMDH. Il fait ressortir la contradiction inhérente entre la montée de la démocratie comme élément clé du développement humain et la nature non démocratique de bon nombre d'institutions mondiales qui font la promotion de ce développement, et qui sont organisées selon une structure favorable aux pays riches.

**Jean-Louis Roy**, président de Droits et Démocratie, traite ensuite des défis et des perspectives des pays où la démocratie est introduite dans une ère de grand changement.

Alors que la démocratie s'étend de plus en plus dans le monde, une plus grande proportion de la population mondiale est exposée à des changements formidables. Pour ces gens, la démocratie représente la possibilité de réaliser de nouveaux rêves. Mais tout cela se passe dans une réalité caractérisée par la pauvreté extrême. Cette réalité signifie qu'à ses débuts, la démocratie est loin de son idéal théorique. La démocratie devient ainsi un processus long et précaire.

M. Roy convient qu'il est difficile de trouver un consensus sur les normes démocratiques, notamment en raison de la diversité des pays. En Occident, nous oublions ou ignorons parfois notre richesse ; or d'innombrables pays n'ont aucune ressource à échanger, à développer ou à consacrer à l'instruction. Il existe de grandes inégalités.

En plus des différents contextes dans lesquels la démocratie doit s'enraciner, la mise en œuvre de normes démocratiques entraîne un problème plus central. M. Roy maintient que, contrairement à la dictature, la démocratie ne peut être imposée. La démocratie vient plutôt de l'intérieur et nécessite que les gens revendiquent leurs droits et la satisfaction de leurs besoins. Toutefois, la connaissance de ses droits ne garantit pas leur respect. Pour les personnes qui vivent dans des pays en transition, la démocratie devient un espoir de voir leurs droits respectés. Toutefois, pour que cela fonctionne, il faut un engagement à long terme. À ce sujet, M. Roy mentionne que le *Rapport mondial sur le développement humain 2002* aurait eu un plus grand impact s'il avait suivi le cadre établi par le RMDH 2000, qui portait sur les droits de la personne.

M. Roy présente ensuite deux types de société en développement. Il y a tout d'abord les pays qui sont tellement touchés par la pauvreté que la démocratie ne peut y dépasser le stade idéologique pour les citoyens. Dans ces pays, les gens se préoccupent de satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Pour ces deux milliards de personnes, énoncer des théories sur la démocratie n'est pas pertinent. Il y a ensuite les sociétés intermédiaires. Bien que ces pays aient chacun leurs propres caractéristiques, aucun d'entre eux n'est emprisonné dans la

pauvreté absolue et il est donc plus facile pour leurs citoyens de revendiquer leurs droits. C'est le cas des innombrables personnes qui vivent dans la démocratie aujourd'hui, mais pour qui la situation était différente il y a vingt ans.

M. Roy se demande si la démocratie peut encore remplir le rôle qu'on lui attribue dans le contexte socio-économique international actuel. Il arrive parfois un moment où les institutions démocratiques sont incapables de faire ce que l'on attend d'elles et où les gens font leur possible pour survivre. Lorsque les avantages sont moins grands que les inconvénients, les gens décrochent. Il doit y avoir un plus grand sens de la justice dans le monde ainsi qu'une vision du développement qui dépasse l'économie et l'expansion commerciale.

Pour M. Roy, les éléments clés sont le développement social, les droits de la personne et la démocratie. Mais à quel prix ? Sommes-nous prêts à prendre un engagement à long terme pour bâtir la démocratie afin que les institutions qui en font la promotion ne s'effondrent pas ? L'actualité récente démontre que nous ne sommes pas prêts à payer ce prix. Nous restons passifs pendant que la dette publique d'innombrables pays augmente.

En conclusion, M. Roy rappelle que la politique étrangère et les droits de la personne ne sont toujours pas considérés par tous comme les fondations de l'existence humaine. En aidant à bâtir ces fondations, le Canada peut encore faire une différence.

## **Discours-programme**

### ***Ce qui est nouveau dans le Rapport mondial sur le développement humain 2002***

**Tanni Mukhopadhyay**, qui travaille pour le bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), fait état des nouveautés du RMDH 2002. Le rapport tente de déterminer comment on en est arrivé à la situation actuelle et invite la société à relever les défis des prochaines années. On y trouve trois idées maîtresses : premièrement, puisque le rapport existe depuis dix ans, les auteurs ont pu évaluer certaines tendances des années 90, ère de mondialisation ; deuxièmement, cette longévité lui permet de faire le point sur le processus démocratique dans les pays en développement, ses succès, ses échecs et ses défis ; enfin, le rapport étudie la question pressante de la gouvernance mondiale pluraliste.

Avant de reprendre ces trois idées dans le détail, M<sup>me</sup> Mukhopadhyay résume les contributions analytiques du rapport. Il s'agit des aspects d'évaluation et « d'action » du bien-être humain souligné par le rapport. L'aspect d'évaluation est exposé par l'*indicateur de développement humain*, qui évalue un ensemble minimal de capacités humaines fondamentales, dont le niveau de vie, l'alphabétisation, la santé et la durée de vie d'une personne. L'aspect « d'action » porte sur la capacité des personnes d'influencer les facteurs qui ont une incidence sur leur vie. Ces deux aspects se renforcent l'un l'autre. Le RMDH 2002 fait plus qu'examiner les capacités fondamentales humaines de la personne, il étudie ces facteurs « d'action », et fait ressortir le caractère central des libertés civiles et politiques au sein du processus de développement.

Le RMDH 2002 se veut aussi un suivi du RMDH 2000, qui portait sur les droits de la personne dans le développement. Mais le Rapport 2002 va plus loin et traite de la façon dont on peut rendre les États redevables d'obligations qui ne sont pas faciles à faire respecter du point de vue légal. Cela soulève les questions de la parole publique, de la responsabilisation et de la participation, et fait le lien entre le Rapport et le débat actuel sur la gouvernance. À ce titre, la gouvernance se divise en deux catégories : la gouvernance visant à mieux faire fonctionner les marchés et qui se concentre sur la primauté du droit, les contrats, la transparence et la corruption, et la gouvernance en tant que processus électoral et structure politique, qui met au premier plan les institutions de la démocratie. Toutefois, le Rapport 2002 met en valeur la qualité de cette gouvernance et place ainsi la justice sociale, l'équité et la justice au centre du développement. La démocratie donne lieu à des politiques incitatives et à des échanges et dialogues ouverts qui sont importants pour l'équité, la justice sociale et l'efficacité.

Pour revenir aux trois idées évoquées précédemment, M<sup>me</sup> Mukhopadhyay fait d'abord état du bilan fait par le RMDH des années 90. Selon le Rapport, les années 90 ont été une décennie de croissance et de progrès sans précédent, mais aussi une période de fragmentation caractérisée par un écart grandissant entre les riches et les pauvres. Le rapport souligne ce phénomène et expose les défis de plus en plus grands du développement. Par exemple, la pauvreté mondiale a augmenté, l'aide a diminué de façon marquée, l'incidence de la faim dans le monde et le nombre de réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays augmente, les famines dévastatrices et le SIDA continuent de faire des ravages, et de nombreux États restreignent toujours les libertés civiles et politiques ou ont renversé les

nouveaux régimes « démocratiques ».

Une telle fragmentation nécessite un approfondissement de la démocratie. Le rapport aborde ce thème en proposant un nouveau programme de gouvernance démocratique. Il réfute le vieux débat sur le « dilemme cruel », selon lequel les libertés civiles et politiques seraient incompatibles avec une forte croissance économique, comme en Asie de l'Est. Bien qu'à court terme, les régimes autoritaires puissent atteindre des résultats économiques impressionnants, cela ne compense pas les échecs à long terme auxquels se heurtent ces pays sur le plan du développement humain. Le Rapport montre plutôt comment les démocraties peuvent se doter d'une forte croissance économique tout en favorisant les libertés civiles et politiques. De plus, le Rapport fait valoir que la responsabilisation et la participation, principes de base de la démocratie, contribuent en fait au recul de la pauvreté et aux progrès du développement humain. De ce fait, le Rapport présente résolument la démocratie comme une composante essentielle du développement.

Néanmoins, bien que la démocratie soit une composante fondamentale du développement, différents défis et problèmes se posent à l'approfondissement du processus démocratique. Par exemple, certains gouvernements ont été déclarés incapables de fournir des services sociaux, et les décisions de la majorité dans certaines démocraties continuent de bafouer les droits des minorités. Cette situation crée des carences de participation politique, des iniquités sociales et des manquements au principe de la responsabilité politique qui affaiblissent la démocratie. De même, les élections ne sont pas à elles seules garantes de la démocratie si on ne dispose pas de mécanismes d'intervention pour veiller à ce que, une fois élus, les chefs ne tombent pas dans l'autoritarisme. Il faut consolider les mécanismes formels pour rendre les démocraties plus efficaces, et l'ensemble des habitants doit se mobiliser pour presser les gouvernements de se montrer efficaces et responsables. En fait, malgré certains épisodes malheureux, les plus grands progrès du processus démocratique ont été réalisés par une plus grande participation du peuple et un engagement civique efficace à l'aide des institutions formelles.

M<sup>me</sup> Mukhopadhyay conclut en traitant de la gouvernance mondiale pluraliste. Selon elle, le projet démocratique doit profiter de conditions planétaires propices pour réussir à l'échelle nationale. La fin de la guerre froide a donné l'occasion aux pays dominants d'appuyer réellement le développement démocratique – plutôt que de promouvoir simplement des régimes qui contribuaient à leurs intérêts stratégiques et géopolitiques – et la responsabilité des gouvernements. Toutefois, l'aide internationale est tombée bien en deçà de la marque de 0,7 % du PIB fixée en 1970, et ce, au moment où le monde développé doit s'attacher au développement humain et à l'éradication de la pauvreté. La question est particulièrement grave pour les pays en guerre ou en reconstruction. Le besoin de maintenir les libertés civiles et politiques dans le contexte d'une guerre contre le terrorisme est une question tout aussi pressante. La gouvernance mondiale exige aussi un engagement explicite pour des formes démocratiques et pluralistes de l'engagement mondial par les pays dominants. Pourtant, certains irritants institutionnels comme le droit de veto du Conseil de sécurité et le manque de transparence et de responsabilité de nombreuses organisations internationales alimentent un mécontentement mondial grandissant.

Dans ce contexte, le RMDH se veut un moyen de remettre le développement humain au centre du débat sur le développement.

## **Panel 1**

### ***Le droit au développement dans un contexte d'exclusion sociale***

**Joanna Kerr**, directrice générale de l'Association pour les droits de la femme et le développement, préside la première séance. Elle attire l'attention de l'auditoire sur le fait que le RMDH 2002 non seulement propose des motifs d'espérés au sujet du progrès humain et de la réforme démocratique, mais déplace le paradigme du développement en remplaçant le cadre de l'économie néolibérale par un cadre fondé sur la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de la personne. Elle ajoute que la séance portera sur le développement axé sur les droits de la personne ainsi que sur l'exclusion sociale.

**Georges Proulx**, membre du Conseil d'administration de Human Rights Internet, ouvre le débat en traitant des droits de la personne en tant que fondement du développement. Il définit l'exclusion sociale comme un manque de respect pour certains droits de la personne qui se traduit par l'exacerbation de différents aspects du malheur humain. Axer le développement sur les droits de la personne, c'est mettre l'accent sur la concrétisation de différentes normes relatives aux droits de la personne, comme le respect d'autrui et la participation sociale, économique, culturelle et politique.

Ces normes relatives aux droits de la personne sont constituées par les droits individuels et les droits collectifs. Ces droits ont été établis par la Charte de l'ONU et la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) dans les années 40 ainsi que par la Déclaration sur le droit au développement dans les années 80 (malgré une opposition importante de la part des pays développés). Les objections des pays développés au sujet du droit au développement portaient sur l'aspect collectif des droits de la personne établis par ce document par rapport aux droits individuels déjà mis en place par la DUDH.

Le texte de la Déclaration sur le droit au développement comprend 10 articles qui expriment le droit interdépendant et inaliénable de toute personne humaine de « participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement » (A/RES/41/128). L'objectif du développement est donc de faire de ce droit une réalité et de mettre en place les conditions pour y arriver. Les Objectifs de développement du Millénaire de l'ONU, adoptés par l'Assemblée générale, rappelaient ce but.

Toutefois, dans la situation actuelle, cette déclaration est menacée. La Commission sur les droits de l'homme 2002 a adopté une résolution qui présente les défis à surmonter pour faire de cette vision une réalité. Par exemple, on impose actuellement à certains pays des obligations qui les empêchent de veiller au respect de ces droits. Plus précisément, la résolution note la diminution des sommes consacrées à l'aide internationale et indique qu'il faut s'attaquer aux questions de l'accès aux marchés et à la technologie pour les pays en développement, étendre les processus décisionnels au sein des institutions internationales et rendre la mondialisation encore plus intégrée et équitable. La Commission a par conséquent nommé un spécialiste qui fera rapport sur le progrès des pays vers le respect de ces droits.

M. Proulx conclut en affirmant que ce ne sont pas seulement les gouvernements qui ont un rôle à jouer pour s'assurer que toutes les personnes puissent choisir la société dans laquelle

elles vivent et déterminer leur propre développement. La société civile en a aussi un à jouer.

**Pam Foster**, coordonnatrice de l'Initiative d'Halifax, traite ensuite de la gouvernance mondiale, se demandant si cette notion demeure possible ou constitue un paradoxe. Elle se penche tout d'abord sur le rôle que jouent l'État et les institutions financières internationales (IFI) pour permettre aux personnes de faire respecter leurs droits collectifs et individuels.

Les effets négatifs des IFI sont bien connus. Dans d'innombrables pays, les programmes d'ajustements structurels (PAS) ont aggravé la crise économique et la pauvreté au lieu de les atténuer. Pourtant, peu de rapports ont étudié les effets des IFI du point de vue des droits, même si le « consensus de Washington » a un réel effet sur les droits des personnes puisqu'il amoindrit les capacités des personnes. Pour remédier à cette situation, les IFI ont mis en place de nouveaux moyens pour favoriser la participation et la prise en main, comme les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), la Commission mondiale sur les barrages et la Commission de révision du PAS. Mais on ne sait toujours pas si ces initiatives ont effectivement amélioré la prise en charge, la participation et le changement. En Ouganda par exemple, la politique macroéconomique n'est toujours pas débattue publiquement et les négociations se passent en circuit fermé entre le ministère des Finances et les IFI. Les IFI sont toujours capables d'orienter les politiques d'un pays par leurs conditionnalités, par les conseils qu'elles offrent à titre de « Banque du savoir », et par leur qualité d'institutions incontournables pour l'allègement de la dette et les prêts. Pourtant, en raison de la piètre qualité des analyses de la Banque mondiale (BM), comme l'illustrent les failles soulignées dans ses propres rapports internes, les pays sont toujours aux prises avec les mêmes options inefficaces.

À cet égard, le chapitre 5 du RMDH, intitulé « Approfondir la démocratie au niveau mondial », fait certaines recommandations importantes, à savoir : donner plus de place aux pays en développement au sein des IFI, ouvrir le processus de sélection des dirigeants aux autres pays que les États-Unis et l'Europe, revoir les contingents de la BM, rendre publiques les réunions du conseil d'administration de la BM et du Fonds monétaire international (FMI), divulguer leurs évaluations et soumettre les DRSP à un vote des parlements nationaux. Ce sont toutes des recommandations essentielles que les gouvernements doivent faire valoir auprès de la BM et du FMI. Toutefois, il reste à voir si une plus grande participation des pays en développement leur vaudra un appui plus solide. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique de faire respecter les droits de la personne.

**Gauri Sreenivasan**, de l'équipe Orientation politique du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), aborde ensuite la question de l'efficacité avec laquelle la gouvernance axée sur le développement humain permet de s'attaquer aux causes structurelles de l'exclusion sociale. Elle commence par traiter du Rapport dans son ensemble. Après avoir fait remarquer que le Rapport est incomplet en ce qui concerne les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale – ce qui n'est d'ailleurs pas son objectif. Elle ajoute qu'il fait des liens importants entre le développement humain, la bonne gouvernance et l'éradication de la pauvreté. En effet, M<sup>me</sup> Sreenivasan soutient que la bonne gouvernance est presque maintenant devenue une panacée pour les bailleurs de fonds et les bénéficiaires. Compte tenu de l'utilisation de plus en plus répandue du terme « bonne gouvernance », sa signification est toutefois devenue plus vague.

Néanmoins, malgré ces lacunes, le Rapport fait ressortir, selon elle, des points importants au

sujet du développement et de l'habilitation. Il s'agit en fait d'une de ses forces. La compréhension des causes de la pauvreté et de l'exclusion est essentielle pour trouver les solutions les plus efficaces. La pauvreté mondiale est concentrée géographiquement et conditionnée par des axes de différenciation, dont le sexe, la classe sociale et la race. La pauvreté est absolue et relative. Par exemple, la notion d'exclusion sociale exprime la réalité de la pauvreté dans un monde de richesses et de privilèges. Par conséquent, les organisations comme le CCCI s'efforcent d'améliorer les conditions des pauvres et des marginalisés afin qu'ils puissent gagner leur vie, maîtriser leurs biens et leurs ressources et faire valoir leurs opinions et leurs droits. L'approche du CCCI met aussi l'accent sur la façon dont le pouvoir peut influencer l'aptitude des pauvres à exercer leurs droits. De bonnes politiques et pratiques internationales devraient aider les pauvres à avoir accès, par exemple, à la terre, à la santé et à la nourriture. Elles devraient aussi étendre l'espace démocratique offert aux pauvres pour qu'ils s'organisent collectivement et expriment leurs intérêts et leurs besoins. Une telle action collective de citoyens s'est avérée très efficace pour la promotion des questions fondamentales du développement. Il s'agit de l'aspect politique du développement, qui comporte une dimension de conflit et une dimension de consensus. Le débat démocratique est nécessairement criard et désordonné, et par conséquent, la capacité des groupes marginalisés de se faire entendre et de faire valoir leurs droits constitue un élément essentiel du développement. M<sup>me</sup> Sreenivasan félicite les auteurs du RMDH pour avoir mis en évidence cet élément clé du développement que constituent les politiques du développement.

Cependant, les bailleurs de fonds ne s'intéressent pas à l'aspect désordonné et discordant du débat sur le développement, ni aux questions épineuses des biens, des droits et des ressources. Ils se limitent plutôt au caractère ordonné des marchés, à la primauté du droit et au climat d'investissement. Pour eux, la bonne gouvernance, c'est un bon gouvernement, c'est-à-dire le bon type d'institutions, d'administration et de responsabilisation. Ces éléments sont certes essentiels au développement, mais on ne met pas assez d'accent sur le rôle joué par les citoyens et la société civile pour rendre les gouvernements responsables envers leurs populations, plutôt qu'envers leurs bailleurs de fonds. À cet égard, par exemple, la nouvelle approche de l'ACDI axée sur l'efficacité de l'aide se concentre trop étroitement sur les gouvernements, laissant dans l'ombre l'apport de la société civile à la bonne gouvernance.

M<sup>me</sup> Sreenivasan aborde ensuite brièvement le rapport entre commerce et développement ainsi que la question de la gouvernance à l'Organisation mondiale du commerce. Si la démocratie et l'engagement civique constituent des éléments clés de la bonne gouvernance, l'état actuel des structures gouvernementales, des institutions et des règles détermine aussi le succès d'une politique de démocratie. En l'occurrence, ces deux éléments ont une relation symbiotique. Mais l'OMC souffre d'une carence démocratique particulière. M<sup>me</sup> Sreenivasan loue l'action du gouvernement canadien, qui demande l'amélioration de la transparence et du processus décisionnel au sein de l'OMC. Par contre, elle explique que cette initiative a consisté à aider les pays pauvres à mieux utiliser le système actuel. Le Rapport du PNUD va plus loin en réclamant un changement. Il met en lumière les problèmes liés à un processus de décision informel qui exclut les moins puissants ainsi que les pratiques et procédures qui favorisent de façon disproportionnée les plus favorisés. Ses recommandations pour une réforme portent par conséquent sur la restructuration des règles décisionnelles afin de les rendre plus transparentes et ainsi d'assurer l'impartialité du secrétariat de l'OMC et d'augmenter la transparence.

M<sup>me</sup> Sreenivasan convient que ces réformes vont déjà plus loin que ce que les pays

développés sont prêts à faire. Toutefois, puisque ces réformes visent l'amélioration de l'accès à l'OMC pour les joueurs de tous calibres, elles ne redressent pas les inégalités caractérisant les règles de commerce actuelles. Pour le CCCI, un des principaux défis de la gouvernance consiste à adopter un ensemble de règles au sein de l'OMC qui définit certains principes communs, mais qui tient compte des différents niveaux d'avancement et des diverses stratégies de développement des différents pays. Un tel système serait sensible aux besoins des économies faibles et comporterait des avantages intégrés qui permettraient aux économies en développement de se doter de leur propre vision d'une économie nationale forte et diversifiée. Cela permettrait aux pays d'affirmer leur droit au développement, mais aiderait aussi à rétrécir l'écart entre les riches et les pauvres et à redresser les déséquilibres de pouvoir actuels. Cela favoriserait la bonne gouvernance des institutions mondiales en équilibrant les forces.

La gestion de cette diversité est un des grands défis de la gouvernance pour les institutions mondiales. Sans elle, une nouvelle approche de gouvernance à l'OMC ne tiendra pas compte des causes structurelles de l'exclusion.

### **Période de questions**

Pendant la période de questions, on demande comment faire la promotion du droit au développement alors que les institutions de développement international actuelles ne parlent même pas des mécanismes d'accès à ces droits, ni même des droits de la personne en général. M<sup>me</sup> Sreenivasan a répondu qu'il incombe aux États de discuter avec leur population de leur droit au développement. Toutefois, les structures gouvernementales actuelles ne sont pas propices à ce genre de dialogue. De plus, même si l'ONU offre un cadre démocratique utile, elle n'a pas les moyens de faire respecter ses décisions. Par conséquent, il faut atténuer la puissance de certaines institutions financières internationales et augmenter le pouvoir moral des Nations Unies, ainsi que reconnaître les luttes nationales.

M<sup>me</sup> Mukhopadhyay fait remarquer que l'existence d'un parlement mondial est impensable. Néanmoins, des formes de gouvernance pluralistes et démocratiques demeurent nécessaires. Pour ce faire, il faut aider les gouvernements nationaux à être plus responsables envers les gens qu'ils représentent.

Une autre question porte sur l'indicateur de développement humain (IDH) et sur les tentatives visant à inclure la démocratie comme variable. M<sup>me</sup> Mukhopadhyay explique qu'en 1993, le PNUD a tenté de mettre en place un indicateur de liberté humaine (ILH). En raison de cette initiative cependant, le Rapport a failli ne pas être publié. Depuis, le *Rapport mondial sur le développement humain* est protégé de la censure par l'Assemblée générale des Nations Unies. M<sup>me</sup> Mukhopadhyay indique qu'un nouveau *Rapport arabe sur le développement humain* a réussi à mettre en place un indicateur de liberté et que sa force est qu'il provient de la région et qu'il est par conséquent crédible. Bien que le Bureau du RMDH ait déjà pensé utiliser le Rapport arabe pour créer un indicateur de liberté, il a conclu que bon nombre des indicateurs sur la gouvernance relevaient davantage de perceptions que de faits. Elle ajoute que le Bureau hésite à modifier l'IDH puisque celui-ci a acquis une certaine valeur en tenant compte des mêmes indicateurs au cours des années. Néanmoins, le Bureau a aussi développé un indicateur de pauvreté et de différence entre les sexes.

Un participant fait valoir que tout comme il n'existe pas une formule unique et universelle

pour le développement, n'est-ce pas aussi le cas en matière de démocratie ? Il poursuit par une question sur la redistribution du pouvoir. M<sup>me</sup> Mukhopadhyay se dit d'accord, ajoutant cependant que les pays seront nécessairement différents démocratiquement, en raison de leur passé et de leurs particularités. Il n'y a pas de démocratie modèle. Quant à la question de la redistribution du pouvoir, il importe de responsabiliser les autorités publiques, notamment entre les élections, en vue d'augmenter la participation politique et de permettre des contestations libres et justes. M<sup>me</sup> Sreenivasan conclut en rappelant que la redistribution du pouvoir passe par la mobilisation par la base. Cela exige le développement d'une trajectoire développementale différente qui donne le pouvoir aux autres.

La dernière question porte sur le peu d'importance accordé par le Rapport à l'égalité des sexes et à la participation des femmes. Une des plus importantes lacunes des démocraties actuelles résiderait dans l'absence des femmes dans les affaires publiques et au gouvernement. M<sup>me</sup> Mukhopadhyay répond que le Rapport traite de cas où l'on observe des progrès en matière d'égalité entre les sexes, par exemple dans des pays où il y a déjà eu des politiques discriminatoires positives et des quotas. Il traite aussi de la participation des femmes à l'établissement des budgets en décrivant des initiatives intéressantes. Sans contredire ces propos, M<sup>me</sup> Foster souligne que la stratégie d'égalité des sexes de la BM s'appliquait au prêt-projet et non au prêt d'aide à l'ajustement. Elle ajoute que le principe d'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas intégré à l'ensemble des activités de la Banque et qu'il existe peu d'analyses faisant une distinction entre les hommes et les femmes dans la présentation des effets de la privatisation sur les pauvres.

## Panel 2

### *Construire des processus démocratiques dans des sociétés émergent de conflits*

**Don Hubert**, conseiller principal en politiques à la Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), préside la deuxième séance. Il fait remarquer que, même si la démocratie a gagné du terrain dans les années 90, cela ne signifie pas que le monde ait été témoin d'un approfondissement de la démocratie. De même, plus d'accords de paix ont été signés dans les années 90 qu'au cours des quarante années précédentes, mais la qualité de ces accords est discutable. À cet égard, il y a lieu d'étudier comment la participation démocratique peut assurer la consolidation de la paix et le développement.

**Nahla Abdo**, professeur de sociologie à l'Université Carleton, commente les dimensions sexospécifiques du RMDH 2002 et du *Rapport arabe sur le développement humain* (RADH). Pour favoriser la démocratie et le développement dans le monde, il faut bénéficier de conditions propices. Plus précisément, il faut assurer la sécurité humaine, une croissance économique décente et une stabilité politique, éléments toujours rares dans le tiers monde. Le *Rapport mondial sur le développement humain* et le RADH montre les préjudices subis par les hommes, les femmes et les enfants du monde entier. Les deux rapports nous éclairent aussi sur la parité entre les sexes, sans toutefois comporter une analyse sexospécifique complète. Pour qu'une analyse des rapports entre les sexes ait du sens, elle doit être placée en contexte et faire état des réalités aux niveaux local, national et international.

M<sup>me</sup> Abdo donne l'exemple du Moyen-Orient où, selon elle, on ne peut faire une bonne évaluation du statut, du rôle et de la contribution des femmes à la démocratisation sans une analyse de la triste réalité de leur vie façonnée par les pressions externes et les contradictions internes inhérentes à la société arabe et à ses traditions. M<sup>me</sup> Abdo cite plusieurs exemples. En Irak, des dizaines de milliers d'Irakiens, hommes, femmes et enfants, souffrent de malnutrition et reçoivent de mauvais soins médicaux en raison de l'embargo commercial international. Le Soudan et la Somalie sont aux prises avec la pauvreté et de faibles taux d'espérance de vie en raison des guerres internes permanentes. L'Égypte, la Jordanie, la Syrie et le Liban vivent quotidiennement sous la menace d'une agression israélienne. Le peuple palestinien vit depuis longtemps avec ce genre de problèmes, mais depuis les deux dernières années, les efforts visant à détruire la société palestinienne se sont intensifiés. Avec ces événements en toile de fond, la démocratie est trop souvent perçue comme une forme d'impérialisme culturel. Elle est rejetée comme faisant partie d'une menace occidentale, liée à Israël. Qui plus est, ce rejet a donné aux autorités arabes la possibilité d'adopter une attitude répressive envers les droits de la personne, de faire taire la dissidence politique, de décourager et d'empêcher la formation de partis d'opposition, de contrôler toutes les institutions de la société civile et d'éliminer les droits des femmes.

En fait, les inégalités entre les sexes s'observent partout dans le monde arabe. Dans ces pays, les femmes ont été marginalisées autant objectivement, c'est-à-dire au regard des services publics et des droits auxquels elles ont droit, que subjectivement, c'est-à-dire par la vision des relations hommes-femmes caractéristique du monde arabe. Le RADH fait état de trois domaines où le monde arabe accuse un retard : la liberté, la participation des femmes, ainsi que les capacités humaines et la connaissance. Les inégalités s'observent dans ces trois

domaines. Les femmes éprouvent des difficultés sous bien des aspects, dont la participation politique et économique, l'éducation et la santé. Par ailleurs, les femmes et les enfants représentent la majorité des réfugiés de la Palestine, de la Somalie, du Soudan et de l'Irak.

Pour conclure, M<sup>me</sup> Abdo explique qu'il faut deux processus de changement. La démocratie et le développement humain ne peuvent réussir qu'avec la paix et la stabilité politique. Cela nécessite des conditions locales propices au changement et libres de menaces d'occupation, d'impérialisme, d'intervention, de dette et de dépendance économique. Cela nécessite aussi la reconnaissance du fait que la participation des femmes ne sera possible qu'avec un plus grand accès à l'éducation et à la participation économique et politique. Les pouvoirs politiques arabes doivent quant à eux abandonner la corruption, la répression politique, le mépris envers les droits de la personne et leurs préjugés envers les femmes. Les femmes quant à elles doivent se tenir debout pour assumer leur rôle et se tailler une place grâce à la société civile et la démocratie.

**George Kossaiifi**, chef de la Section sur le développement humain de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ESCWA), prend ensuite la parole au sujet du *Rapport arabe sur le développement humain*. Il parle d'une étude régionale à laquelle il a pris part et qui portait sur la pauvreté et la démocratie dans le monde arabe. Les déterminants de la pauvreté utilisés pour l'étude comportaient des facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux ; ces facteurs étaient mesurés au niveau national (interne) et international (externe). Trois carences ont été mises en évidence par la matrice de la pauvreté : la liberté et la démocratie, la participation des femmes, ainsi que l'égalité des chances d'apprentissage.

Ces carences caractérisent la configuration interne de l'État arabe et situent ce dernier dans l'éventail des structures politiques qui va du clan jusqu'à l'État institutionnel moderne. Dans les treize états arabes étudiés, un petit groupe d'hommes dominant largement le pouvoir. Cela peut être attribuable à l'existence d'une oligarchie, à l'absence de mécanismes d'équilibre des pouvoirs, à des défauts d'application des principes de la démocratie et à la limitation des libertés d'association et de participation.

Les obstacles externes qui empêchent la démocratie et le développement de s'enraciner dans le monde arabe relèvent de deux facteurs principaux : la longue occupation israélienne de la Cisjordanie et l'attitude « deux poids deux mesures » de la communauté internationale à l'égard du monde arabe. Les auteurs du RADH affirment que si le développement humain consiste à accroître les choix de la population et à faire respecter ses droits, rien ne l'étouffe plus que l'occupation étrangère. Quant à l'attitude « deux poids deux mesures », M. Kossaiifi propose une comparaison entre Israël et l'Irak. Dans le cas de l'Irak, la communauté internationale a demandé l'élimination des armes de destruction massive et le respect des résolutions de l'ONU; pourtant, dans le cas d'Israël, peu de pays ont proposé l'envoi d'inspecteurs ou ont protesté contre le fait qu'Israël fait la sourde oreille aux résolutions du Conseil de sécurité.

M. Kossaiifi conclut en précisant que l'ESCWA s'intéresse surtout à la bonne gouvernance et à la démocratie. Au sujet des défis posés par la démocratie dans le monde arabe, il propose deux solutions : les ONG du Nord et du Sud doivent former des partenariats pour corriger l'attitude « deux poids deux mesures » de la communauté internationale, et la région arabe doit prendre l'initiative du changement, en gardant à l'esprit que « Dieu ne changera pas les

gens tant que les gens ne voudront pas changer eux-mêmes ».

**Françoise Nduwimana**, membre des Tables de concertation sur le Congo-Rwanda-Burundi, traite ensuite du rôle que la société civile africaine a joué dans l'édification de la paix et la démocratie. Faisant référence au titre du RMDH 2002, elle affirme que si le monde est fragmenté, cette fragmentation n'est nulle part plus évidente que sur le continent africain. Que l'on attribue ce fait à la nature violente du passé de l'Afrique ou à l'économie mondiale actuelle qui la marginalise, ces deux hypothèses confirment l'urgence de réfléchir davantage à la paix et à la stabilité autour du monde.

M<sup>me</sup> Nduwimana ajoute que bien que cette paix et cette stabilité soient nécessaires à la démocratie, la négociation de la paix est de plus en plus difficile puisque les pays en transition, même ceux du Nord, tendent instinctivement vers la guerre, d'autant plus que l'espace public est plus restreint, les libertés civiles plus limitées et l'unilatéralisme plus répandu.

Dans ce contexte, M<sup>me</sup> Nduwimana propose une réflexion sur les solutions offertes par la société civile pour favoriser une nouvelle ère de liberté et de démocratie. Sans affirmer qu'elle constitue une panacée, elle indique que la société civile représente un remède intéressant contre certains maux de l'Afrique.

M<sup>me</sup> Nduwimana fait valoir que la plupart des conflits africains sont attribuables à son passé colonial. Ces conflits ont éclaté durant l'« indépendance » théorique de l'Afrique mais ils résultent d'une longue série de crises alimentées par l'héritage colonial et par la dictature qui ont suivi la décolonisation. En ce sens, une grande partie de l'Afrique ne fait que sortir d'un long conflit, quarante ans après l'« indépendance ».

C'est dans ce contexte que la société civile a montré sa force puisqu'elle défend les idéaux démocratiques du continent africain, mais elle s'est aussi rendu compte de sa vulnérabilité, confrontée aux conflits constants et aux relations bienfaiteurs-bénéficiaires qui entravent le développement d'une vision commune et d'une culture pluraliste. En fait, bien que la fin d'un conflit ouvre la voie à la paix et à la stabilité, une grande partie de l'Afrique est toujours dévastée par la guerre. Pire encore, il s'agit de guerres civiles qui tuent des civils et qui sont alimentées par des facteurs ethniques, régionaux et religieux. De plus, ces guerres civiles donnent lieu à des violations graves des droits de la personne dont les nouvelles manifestations sont troublantes.

M<sup>me</sup> Nduwimana convient que le défi qui se pose à la société civile, qu'elle décrit comme un groupe faisant la promotion des droits de la personne et des libertés civiles, est énorme. Son rôle consiste à défendre les droits fondamentaux, comme le droit à la vie, à prévenir la violence et à faire la promotion d'une culture de la paix et de la démocratie. La société civile est une garantie de transparence et d'élections libres et équitables, ainsi que le défenseur de projets faisant la promotion de l'intérêt public de préférence aux intérêts privés. La société civile peut faire la promotion de la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif ainsi que l'indépendance des médias et de la justice. Selon M<sup>me</sup> Nduwimana, la société civile est la clé de la reconstruction, de la réconciliation nationale et du dialogue interethnique. Cette société se bat pour retrouver son humanité dans un monde témoin de la souffrance et de l'exclusion, de l'inégalité entre les sexes, de l'exploitation, et d'une absence de volonté internationale de remédier aux crises humanitaires qui assombrissent l'avenir du continent

africain.

En conclusion, M<sup>me</sup> Nduwimana a brossé un triste aperçu de la situation africaine : l'éducation, la santé et la sécurité sont des luxes et non des droits, l'Afrique est aux prises avec une dette extérieure énorme, elle est menacée par la famine, le sida et le VIH, elle abrite des millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, sans compter d'autres millions de personnes privées d'eau potable. Cela dit, au beau milieu d'une vision aussi apocalyptique, la société civile africaine ne courbe pas la tête et, dans ce monde fragmenté, n'oublie à aucun prix que « la liberté est notre première raison de vivre. »

## **Période de questions**

La première question porte sur la responsabilité d'aider le monde en développement à se développer. Bien que l'on puisse faire valoir que les pays industrialisés ont une certaine responsabilité, on peut aussi faire valoir que l'appauvrissement et les injustices en Afrique sont causés principalement par l'irresponsabilité des gouvernements africains. M<sup>me</sup> Nduwimana convient qu'une grande part de la responsabilité repose sur les pays africains, mais ajoute que la situation résulte également de problèmes structureux plus larges et des politiques des IFI. La responsabilité est partagée. De plus, bien que rien ne justifie la corruption, il faut reconnaître les problèmes liés aux relations Nord-Sud. M<sup>me</sup> Abdo s'exprime aussi sur l'importance de considérer les forces externes et internes. Préconiser le développement axé sur les droits et la démocratie, c'est aussi accepter de discuter des problèmes des deux parties.

La deuxième question porte sur l'intervention de M. Kossaifi et sur la possibilité de tenir un débat intellectuel ouvert entre spécialistes des sciences sociales du monde arabe. Le RADH critique de nombreuses situations et souligne l'importance de mettre de nouveau en place une communauté de recherche dans le monde arabe ; mais n'est-ce pas une tâche particulièrement difficile dans un pays où tant de personnes ont été emprisonnées pour leurs idées ?

M. Kossaifi souligne que le principal mérite du RADH est sa nature critique. Sans nier que le contexte politique soit très délicat, il reconnaît l'importance d'apporter des preuves scientifiques plutôt que de faire de simples affirmations. Il donne en exemple le *Rapport mondial sur le développement humain 2002* et le *Micro-economics and Sustainable Human Development* de l'ESCWA. Ce principe est aussi appliqué dans le cadre du dernier projet de l'ESCWA intitulé *Database on Democracy in the Arab World*.

La dernière question porte sur le rôle de la société civile et sur le risque d'en exagérer les vertus. On fait remarquer que si les ONG demandent que les autres institutions soient responsables, elles doivent elles-mêmes l'être encore plus. M<sup>me</sup> Nduwimana admet que c'est vrai, mais qu'elle a choisi de se concentrer sur les aspects positifs de la société civile dans le contexte africain. On note aussi que la société civile a besoin d'un terrain fertile et de renforcement de l'intérieur. Comment cela peut-il se faire ? M<sup>me</sup> Nduwimana répond que la société civile est le reflet de la société et que le patriarcat existe toujours au sein des organismes de développement. M<sup>me</sup> Abdo ajoute que les ONG féminines du Moyen-Orient se développent à l'interne, mais que leur travail se concentre souvent sur les besoins des femmes plutôt que sur l'avancement de leurs droits.

## Panel 3

### *Renforcement de la démocratie par le biais de la participation*

**M. Bernard Patry**, député et président du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international, préside la dernière séance sur la démocratie et la participation.

**Philip Oxhorn**, professeur de science politique à l'Université McGill, ouvre la séance. Il commence par expliquer que bien qu'il soit essentiel de lier la démocratie et les droits de la personne au développement, d'autres questions, comme la participation, sont aussi importantes. Il se demande si l'État, la société civile et la communauté internationale sont capables de promouvoir le développement participatif. Il fait valoir que la criminalité, l'éducation, la santé et l'emploi sont des problèmes qui ne peuvent être résolus que si la société civile participe à l'identification des problèmes et à la proposition de solutions.

Par exemple, l'Argentine, qui a déjà été le pays le plus riche de l'Amérique latine, a récemment dû affronter une hausse du taux de chômage et de la pauvreté. Les Argentins ont appris à s'organiser et à se mobiliser, forçant cinq présidents à démissionner en quelques jours. Par conséquent, la société civile a prouvé qu'elle était utile en tant que groupe pouvant opposer son veto, mais elle n'a pas réussi à présenter des solutions de rechange. L'État a aussi prouvé qu'il était incapable de régler le problème avec un gouvernement faible et corrompu et sans magistrature capable d'intervenir pour rectifier la situation. Théoriquement, la privatisation devrait permettre l'ouverture des marchés, mais en Argentine, elle a introduit des monopoles privés pour rembourser la dette, sans aucun espoir pour l'avenir, parce que le gouvernement déjà appauvri était le seul consommateur des produits fabriqués par ces entreprises.

Une autre façon d'améliorer la situation, proposée par le *Rapport mondial sur le développement humain*, consiste à décentraliser pour promouvoir la participation. En prenant une fois encore l'exemple de l'Argentine, M. Oxhorn fait remarquer que les provinces argentines ont répondu à la décentralisation en créant leurs propres devises, aggravant la crise de la dette et empêchant le gouvernement central d'appliquer toute politique budgétaire. Ainsi, la décentralisation n'a pas rempli ses promesses et a plutôt aggravé la situation.

M. Oxhorn souligne aussi le rôle joué par la communauté internationale dans la crise argentine. Traitant du rôle du FMI, il indique que ce dernier a offert trop peu trop tard. Mettre de grosses sommes d'argent dans un gouffre sans fond semble irresponsable, mais, d'un autre côté, comment peut-on tenir le gouvernement entièrement responsable alors que la moitié de la population vit dans la pauvreté ? Il faut une vision à long terme, et pour alimenter cette vision, les institutions comme le FMI doivent conclure des partenariats avec des organisations comme le PNUD pour mettre en place des orientations à long terme. Cette vision devrait permettre de se concentrer sur les chômeurs, de mettre en place un bon gouvernement et de renforcer la société civile.

La société civile et la participation rendent la démocratie efficace parce qu'elles engagent la population et l'encouragent à définir et à défendre ses intérêts. Par exemple, pour lutter contre la criminalité, on pourrait favoriser la participation active de la collectivité, améliorer les relations avec la police et créer un groupe pour la défense des droits civils. Cependant, il

ne peut y avoir de solution aux problèmes de criminalité, d'éducation et de chômage sans un État accessible et démocratique. Il faut des policiers et des juges intègres et bien formés, des moyens éducatifs efficacement utilisés et un gouvernement qui encourage l'action de la société civile en la finançant.

M. Oxhorn conclut en disant que la communauté internationale a entre autres pour rôle de proposer une perspective à long terme concentrée sur le renforcement des institutions et de coordonner des politiques qui portent sur tous les aspects de la société, et non seulement les aspects économiques. Enfin, elle doit aider la société civile et les démunis à s'organiser. Pour cela, il faut offrir des ressources et un savoir-faire et engager la société civile dans le processus démocratique.

**Diana Rivington**, directrice de la Division de l'égalité entre les sexes à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), fait valoir que le pouvoir politique est aussi important que la croissance économique pour le développement. La participation est un aspect important de ce genre de pouvoir. Par conséquent, la participation ne devrait pas être vue comme une abstraction, mais comme un droit concret, directement lié à la vie et aux droits des gens. Pourtant, tout en visant un développement participatif, on s'arrête trop rarement aux questions fondamentales : qui peut participer, qui veut participer, qu'est-ce qui rend cette participation possible et en quoi la participation profite-t-elle aux intéressés ? Quand on se pose ces questions, on se rend compte que les besoins des femmes sont souvent oubliés.

M<sup>me</sup> Rivington fait remarquer que l'ACDI tient compte des réalités et des besoins différents des femmes en mettant au jour les inégalités structurelles qui pèsent sur la participation des femmes. Ces inégalités comprennent : les déséquilibres de pouvoir, la diversification des intérêts, les différences d'âge, de classe sociale, et d'origine ethnique, les relations à l'intérieur des ménages et des familles, les différences de capacités, les barrières culturelles et la question de savoir qui concrètement peut participer. Si on n'étudie pas ces facteurs, les besoins du groupe dominant prendront toute la place. Par conséquent, le processus démocratique doit commencer à la base, c'est-à-dire dans la famille. Et même ce milieu n'est pas démocratique. Les programmes de microcrédit ont apporté un certain progrès en donnant plus de place aux femmes dans la cellule familiale, mais celles qui s'engagent dans cette voie deviennent souvent victimes de violence conjugale.

Faire participer les enfants fait aussi partie intégrante du processus démocratique. Selon l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, la voix des enfants matures et capables de discernement devrait être entendue. En fait, au récent Sommet sur les enfants, les participants ont dit « nous ne sommes pas votre avenir, nous sommes là aujourd'hui ! » Ainsi, il importe d'outiller des enfants pour des processus comme la résolution de problèmes, la prise de décision démocratique et la défense des droits.

M<sup>me</sup> Rivington ajoute que la démocratie ne peut pas être importée. Par conséquent, les institutions démocratiques doivent tenir compte de la culture et de l'environnement. Il faut reconnaître que les sociétés adaptent constamment des influences extérieures et que les cultures locales sont variées et reflètent de nombreuses croyances et pratiques conflictuelles. Du point de vue des programmes, cela signifie mettre sur pied des institutions démocratiques qui reconnaît la stratification au sein de la société et qui ne renforcent pas, par inadvertance, les hiérarchies locales.

M<sup>me</sup> Rivington poursuit en affirmant qu'il faut continuer de militer pour l'égalité des chances afin que la participation ne se limite pas à une question de chiffres, et qu'on se demande aussi quelles voix se font entendre et comment ces points de vue sont intégrés aux décisions. Par exemple, on tente dans certains milieux politiques de favoriser l'égalité des chances en instaurant des systèmes de quota. Mais ce n'est pas une garantie contre les cultures dominantes qui servent les intérêts de certains groupes tout en brimant ceux des autres. Le droit de vote n'est qu'une mesure parmi d'autres. Par conséquent, certaines approches participatives visent à faire de la place aux personnes marginalisées par la norme culturelle pour leur permettre de s'exprimer et de participer.

M<sup>me</sup> Rivington conclut sa communication en disant que la participation n'est pas aussi simple qu'elle le semble. Il ne s'agit évidemment pas d'y renoncer. Il s'agit plutôt de reconnaître l'importance d'utiliser certaines méthodes avec prudence en s'interrogeant sur les questions d'autorité, de pouvoir et de prise de décision de manière à faire la promotion des objectifs d'égalité et de démocratie.

Le dernier conférencier, M. **John Foster**, chercheur principal à l'Institut Nord-Sud, traite du chapitre 5 du RMDH 2002 plus que de la question de la participation. Selon lui, ce chapitre explique clairement comment « approfondir la démocratie au niveau mondial », et on pourrait en tirer un certain nombre de propositions et de stratégies utiles. Plus précisément, il relève la suggestion visant à élargir la base représentative de l'ONU par des moyens comme une assemblée mondiale des peuples, un forum sur la société civile mondiale et un forum sur les politiques de la société civile mondiale, ainsi que les propositions visant à promouvoir les principes démocratiques au moyen du système multilatéral de l'ONU. Il fait valoir que cette responsabilité incombe à trois groupes : les Nations Unies, ses États membres et la société civile. Cependant, ce n'est pas si simple. Bien que l'ONU parle constamment de démocratie, cette dernière est absente de ses propres structures décisionnelles. Quant aux États membres, ils n'accordent pas tous la même place à la société civile. Des pays comme la Finlande, le Mexique et le Canada ont commencé à faire participer la société civile plus directement aux différents processus onusiens. Cependant, lors de la récente Conférence sur le financement du développement à Monterrey au Mexique, le gouvernement canadien a reculé dans ses relations avec la société civile. Les ONG, quant à elles, ne sont pas unanimes. Certaines croient que l'ONU est dépassée et que les questions structurelles de l'ONU ne sont pas importantes alors que d'autres militent dans des dossiers importants comme le Tribunal pénal international et la dette extérieure. Cela dit, les ONG et la société civile n'ont pas encore réussi à s'unir autour des questions plus larges de la réforme structurelle. Cette incapacité de collaborer mondialement découle d'un manque de continuité ou de confiance, d'un esprit de compétition, et du manque de financement, entre autres. Bien que M. Foster reconnaisse certains progrès dans le domaine des forums sociaux autonomes à l'échelle mondiale, il affirme que l'ONU a vraiment besoin d'établir un mandat pour le Forum mondial des ONG.

M. Foster poursuit en abordant d'autres questions qui nécessitent plus d'attention. Selon lui, le plus grand oubli du Rapport, c'est qu'il ne traite pas de ce que lui-même voit comme le plus grand défi de la gouvernance démocratique : l'érosion des acquis normatifs de l'ONU (droits de la personne, traités sur la main-d'œuvre et l'environnement, conventions et déclarations) au profit des lois et règles commerciales de l'OMC. M. Foster rappelle au souvenir des participants son ouvrage intitulé *Un monde pour tout le monde*, dans lequel il se

joint à d'autres groupes de défense des droits pour affirmer que les gouvernements doivent reconnaître que les cadres normatifs de l'ONU en matière de droits de la personne, d'égalité entre les sexes, et d'accords et de traités en matière d'environnement ont précédé les plus récentes négociations commerciales et doivent avoir préséance sur elles. Selon lui, il est impératif que les organisations multilatérales comme l'OMC soient entièrement encadrées par l'ONU.

Il ajoute que cette responsabilité revient aux États membres de l'ONU, aux institutions de Bretton Woods et à l'OMC. Or, le pouvoir et l'influence en matière sociale et économique sont passés des Nations Unies aux institutions économiques multilatérales, mieux financées. Cela s'explique par le fait que les pays industrialisés sont davantage en mesure d'influencer les décisions qui y sont prises que dans les organisations comme l'ONU qui sont dominées par les pays en développement. Toutefois, M. Foster indique qu'il est possible de remédier à ce problème. Le rapport Zedillo, présenté à la Conférence sur le financement du développement à Monterrey, recommande l'établissement d'un Conseil de sécurité sociale et économique qui aurait un vaste pouvoir et une base plus large que le Conseil de sécurité actuelle. Selon M. Foster, un organe de ce genre donnerait un nouveau souffle à l'ONU. En fait, il appartient au gouvernement canadien, et il serait dans l'intérêt des ONG et de la société civile, de rappeler l'OMC, le FMI et la BM à l'ordre et de les intégrer entièrement dans un système onusien plus fort et démocratique.

### **Période de questions**

La première question, posée à John Foster, porte sur la réforme de la BM. Étant donné que le G8 est devenu le Conseil d'administration de l'économie mondiale, pourrait-on le transformer en G23 et servir de Comité de direction à la BM ? Essentiellement, plutôt que de créer une nouvelle institution, ne pourrait-on pas renouveler une vieille institution ? M. Foster répond qu'il s'agit d'une bonne idée, mais qu'elle soulevait d'autres questions. Qui, par exemple, ferait partie des 23, et quel serait le mode de sélection des participants ?

La deuxième question porte sur le sexe et la participation. L'intervenant rappelle l'intervention de M<sup>me</sup> Rivington, selon qui la participation n'est pas une question de chiffres, mais d'expression égalitaire des idées. Y a-t-il des moyens particuliers pour faire entendre les sans-voix ? M<sup>me</sup> Rivington répond qu'il n'y a pas de recette miracle. Cependant, l'analyse des rapports entre les sexes donne un aperçu des relations de pouvoir, de la façon dont le pouvoir est partagé et de la façon d'apporter des changements. Il s'agit aussi de trouver les brèches pour faire entrer des changements structurels fondamentaux, comme on l'a fait en Colombie et au Honduras. Néanmoins, il est très difficile de faire évoluer les relations hommes-femmes et d'imposer de nouvelles idées. Cela signifie que, compte tenu des dizaines d'obstacles à la participation des femmes, le changement doit être graduel et non révolutionnaire.

Enfin, un participant met en doute la nature bienveillante de la société civile. M. Oxhorn convient que la société civile n'est pas toujours représentative, et peut ne représenter que ses propres intérêts. M. Foster ajoute que s'il a tant insisté sur la nécessité de faire participer la société civile dans un forum mondial, c'est qu'il cherche une façon de réunir les forces des ONG. Selon lui, pour avancer, les ONG doivent passer de la protestation à la proposition.

## Conclusion

**Maureen O'Neill**, présidente du Centre de recherches pour le développement international, est chargée du mot de la fin. Elle fait remarquer que nous assistons souvent à ces séminaires à la recherche de réponses, mais que nous en repartons aussi souvent en voulant préciser les questions. Elle enchaîne avec propres questions : comment passer de la protestation à la proposition ? Comment encourager le débat public approfondi ? Comment approfondir notre propre démocratie ? Aujourd'hui, nous avons beaucoup entendu parler de premiers pas qui doivent être faits par tous les pays du monde. Il faut s'employer à améliorer les conditions des hommes et des femmes qui donnent à la société toute sa richesse parce qu'en bout de ligne, c'est l'importance accordée à l'individu et à sa contribution qui distingue la démocratie des autres systèmes.